

* *
* *

LE CONSEIL. - Comme d'habitude, les Conseillers étaient tous présents à la réunion du 12 Février et ils ont :

- Accepté le devis d'éclairage de Bellevue présenté par M. GIRARD de RAON-l'ETAPE, en émettant le voeu que ce travail soit réalisé le plus rapidement possible ;
- Autorisé le Maire, assisté de M.M. EHRARD et GEORGE, à vendre sur pied les épicéas qui risquent de dégrader le captage de la fontaine Piton ainsi que la conduite d'eau ;
- Arrêté les attributions et conditions de travail du garde-champêtre ouvrier d'entretien de la voie publique, en fixant le traitement à l'indice de départ 141 brut (stagiaire).

GARDE DES FORETS COMMUNALES. - Par arrêté de réorganisation de l'Office National des Forêts, M. LAMOULIE, notre dévoué agent technique, nous quitte. Il est remplacé par l'agent technique breveté COLUS (Maison forestière de Grammont) à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue.

ADJUDICATION DES GRUMES FACONNEES. - 112 m³, parcelle 22 des coupes affouagères. Cette adjudication aura lieu Jeudi prochain 3 Mars à partir de 9 H 30 à la Mairie de BACCARAT.

BOISEMENT. - Sous la présidence de Monsieur le Juge d'Instance, assisté de l'Ingénieur du Génie Rural, la Commission s'est réunie Lundi 14 Février à 14 H 30 à la Mairie, pour arrêter les zones réglementées. Les demandes d'autorisation de boisement devront être adressées à la Mairie.

CADASTRE. - Le nouveau cadastre est à la Mairie. Il est de l'intérêt des propriétaires de venir le consulter et de consigner leurs réclamations éventuelles sur un cahier mis à leur disposition. Pour améliorer les conditions de visite, une permanence sera assurée à la Mairie, du 1er Mars et jusqu'à nouvel ordre, tous les jours ouvrables de 17 à 19 H.

FEUX DE FRICHES. - Par arrêté préfectoral, en application de l'article 178 du code forestier, l'incinération des végétaux sur pied, à moins de 400 m. des bois et forêts, doit être déclarée à la Mairie 48 H. à l'avance.

ILS SONT LES BIENVENUS. - Depuis lundi, notre commune compte 3 habitants de plus en la personne du garde-champêtre et de sa famille. M. NEUHAUSER entrera en fonction Mardi prochain 1er Mars.

LE PAIN A VOTRE PORTE. - C'est renouer avec une ancienne tradition ce que vient de faire M. MULLER, notre jeune et sympathique boulanger, à Fagnoux et au Petit Paris. Nul doute que cette amélioration est très appréciée.

LES PONGISTES SUR LA BRECHE. - C'est demain dimanche à 7 heures qu'ils prendront place dans deux voitures qui les conduiront à NEUFCHATEAU où ils auront à défendre les couleurs du F.R. de THIAVILLE.